

## ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU CAMPING LAC VERT



26 juillet 2018

Bonjour à tous les membres de l'APCLV,

L'été 2018 est magnifique et le soleil et la chaleur accompagnent nos journées et rendent nos périodes de camping tellement plaisantes et excitantes. On n'a qu'à voir tous les groupes et familles qui se laissent balader en quais flottants, entourés de kayakistes et de pédalistes!!!, et de plusieurs baigneurs qui s'en donnent à cœur joie au milieu du lac. Tout ça semble une excellente formule pour profiter du lac et, en plus, ça dégage un peu d'espace sur la plage pour les petites familles qui s'y rencontrent pour jaser et pour amuser les petits.

**SOLEIL, CHALEUR, PLAGE, BAIGNADE, AAAHHHH!!!!**

La vie est belle, il fait beau, il fait chaud et tout le monde est à la plage, avec les parasols, les couvertures, les bébelles et tout le reste!

Heureusement, la sauveteuse de lac est au poste et on se sent en sécurité parce qu'elle surveille les petits. Elle est responsable des baigneurs à l'intérieur des cordes mais la soupe est pleine, avec en plus des enfants, tous les jouets de couleurs qui peuvent se confondre avec les maillots des petits. Seuls les petits jouets sont tolérés à l'intérieur des cordes afin de ne pas cacher la vue à la sauveteuse et il est toujours interdit d'entrer dans l'espace de baignade avec des embarcations, planches, kayaks, etc.

Certains enfants jouent, avec ou sans vestes de sécurité, avec des planches, des kayaks et des tubes à l'extérieur des cordes; ils ne sont donc pas sous la responsabilité de la sauveteuse. Il est important de savoir que toute personne, enfant ou adulte, se baignant en dehors des cordes, se baigne à ses propres risques.

**FEU, FEU, JOLI FEU**

L'été 2018 est vraiment spécial au point de vue météo et température, et particulièrement en ce qui a trait aux feux de camp – déjà à la première fin de semaine de camping en mai, la Municipalité et la SOPFEU interdisaient les feux à ciel ouvert ! Évidemment que le camping ne serait pas le camping sans les beaux feux de camps mais on doit être extrêmement prudents en ces périodes de sécheresse. Afin de savoir si les feux sont permis, il y a 2 sources à consulter, soit la Municipalité de Val-des-Bois ainsi que la SOPFEU. Ces deux organismes travaillent conjointement mais puisque la Municipalité de Val-des-Bois a un service d'incendie, c'est le chef pompier qui décide si notre région est

à risque de feux et il détermine aussi de la sévérité de l'interdiction; c'est donc le service d'incendie de la Municipalité de Val-des-Bois qui est l'autorité en matière de feux pour le camping Lac Vert. Le site internet de la Municipalité de Val-des-Bois <http://www.val-des-bois.ca> est mis à jour chaque matin et les consignes de la SOPFEU y sont indiquées. De plus, pour faciliter les choses, des panneaux d'information indiquant les restrictions relatives aux feux de camps sont affichés aux 2 entrées du camping et le gestionnaire Richard Marcoux partage l'information sur la page Facebook du Camping Lac Vert.

Au grand plaisir des petits qui suivaient le gros camion rouge avec les lumières clignotantes, les pompiers sont venus nous visiter dernièrement pour nous remercier de suivre les consignes municipales en matière de feux de camps.

### QUAIS, CHALOUPES, PÉDALOS, KAYAKS, PLANCHES ET AUTRES BÉBELLES DE LAC

L'APCLV offre et entretient plusieurs quais et supports afin que tous les équipements d'eau soient entreposés de façon sécuritaire et organisée, c'est-à-dire que tous les propriétaires d'embarcations doivent obligatoirement louer un espace à un quai et ne DOIVENT JAMAIS laisser leur embarcation sur la rive ou sur les murs de terrains privés. L'APCLV a comme mandat de représenter tous ses membres et l'argent recueilli par la location d'espace de quai ou de support à kayaks sert au maintien et à l'amélioration des installations. C'est donc avec cet argent qu'on construira de nouveaux quais pour répondre à la demande toujours constante d'espaces.

Cet été, plusieurs embarcations sont restées abandonnées sur la rive ou sur les murs de terrains privés. Les propriétaires de ces chaloupes, pédalos, kayaks sont fautifs à plusieurs égards :

- ils ne paient pas d'espaces de quais, comme tous les autres campeurs et comme convenu selon les règles et ils ne participent donc pas à la collecte de fonds pour maintenir et améliorer les installations;
- ils empêchent les campeurs de profiter des aires communes puisqu'il faut contourner les embarcations au sol le long de la rive;
- ils empêchent que l'entretien des aires communes soit fait de façon efficace puisqu'on ne peut tondre la pelouse ni ramasser les épines quand on doit contourner les embarcations.

L'APCLV a tenté en vain d'identifier les propriétaires de ces embarcations afin de les aviser de corriger la situation. On a considéré retirer les embarcations illégales mais le retrait de chaloupes et de pédalos requiert des ressources matérielles et humaines, soit un camion, une remorque et des personnes, ce qui implique des coûts importants pour l'ensemble des propriétaires.

Nous prions donc les propriétaires d'embarcations abandonnées sur la rive de les attacher aux espaces de quais convenus et payés auprès de la gestion de l'APCLV dans les plus brefs délais.

## COMMENTAIRES

Nous travaillons fort au maintien et au développement de nos installations et infrastructures, de même qu'à la qualité de vie et au bien-être de tous les campeurs et nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires, suggestions, plaintes à [ca.campinglacvert@gmail.com](mailto:ca.campinglacvert@gmail.com)

Nous sommes déjà au milieu de la saison de camping 2018 et la météo a été superbe jusqu'à ce que Dame Nature décide de répondre aux espoirs des fermiers, vu que les gars de la construction étaient tous partis ailleurs!!! Espérons qu'elle nous redonnera le soleil, la chaleur et le beau temps jusqu'à l'automne.

Bonnes vacances à toutes et tous!

CA, APCLV